



COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 6 juin 2016
Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre

Étaient présents : 69 membres

Délégués des Communes

1. M. FORISSIER Nicolas (Ancien Ministre, Conseiller Régional, Maire de LA CHATRE) Président
2. M. DEGAY Jean Michel (Maire d'AIGURANDE) 1^{er} Vice-Président
3. M. DAUGERON François (Maire de SAINTE SEVERE) 3^{ème} Vice-Président
4. M. ALIX Claude (NERET)
5. M. ALLEBEE Robert (POULIGNY NOTRE DAME)
6. Mme AUROUX Karine (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
7. M. BALLEREAU Jean Marc (CLUIS)
8. Mme BLANCHARD Chantal (VICQ EXEMPLET) représentée par M. DAUDON suppléant
9. M. BLIN Michel (Maire de MONTGIVRAY) représenté par Mme PEPIN suppléante
10. Mme BOUBET Paulette (VIGOULANT)
11. M. BREUILLAUD Michèle (MERS SUR INDRE)
12. Mme BRUNAUD Anne Marie (MALICORNAY)
13. M. BRUNET Marc (THEVET ST JULIEN) représenté par M. CHERRET suppléant
14. M. CALAME Daniel (Maire de SAINT PLANTAIRE)
15. Mme CHADRON Mauricette (FEUSINES)
16. Mme CHAGNON Josette (LACS)
17. M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES) représenté par M. LAPLACE suppléant
18. Mme CHATTON Mauricette (LE MAGNY)
19. Mme COMMON Colette (SAZERAY)
20. M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS) représenté par Mme PINOTEAU suppléante
21. Mme DEBONDANS Sylvie (VIJON)
22. M. DENORMANDIE Arnaud (FOUGEROLLES)
23. M. DORADOUX Jean Luc (Maire de PERASSAY)
24. M. DUDAN Jacques (MONTIPOURET)
25. Mme DUPEUX Marie Jeanne (SAZERAY)
26. M. GROLLEAU Philippe (LA BERTHENOUX)
27. M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
28. M. JULIEN Pierre (LE MAGNY)
29. Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
30. M. LACOU Patrick (Maire de SARZAY)
31. M. LAFONT Marc (MERS SUR INDRE)
32. M. LAGOUTTE Gérard (LOURDOUEIX ST MICHEL)
33. M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT AOUT)
34. Mme LAMY Danielle (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)

35. M. LANSADE François (LOURDOUEIX ST MICHEL)
36. Mme MALOT Madeleine (Maire de VERNEUIL SUR IGNERAIE)
37. M. MARATHON Jean Paul (BUXIERES D'AILLAC)
38. M. MARIEZ Bernard (SAINT CHARTIER)
39. M. MATHEY Jean Luc (NEUVY ST SEPULCHRE) représenté par Mme ROCHOUX suppléante
40. M. MINET Claude (Maire de CLUIS)
41. Mme MONGIS CARRION Simone (Maire de MONTCHEVRIER)
42. M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
43. M. NAISSANT Jacques (LOUROUER ST LAURENT)
44. M. NICOLET Jean Pierre (ST AOUT)
45. Mme NOC CHAPUT Stéphanie (CHASSIGNOLLES)
46. M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC)
47. M. PASQUET Henri (CROZON SUR VAUVRE)
48. M. PEDARD Jean Pierre (Maire de CHAMPILLET)
49. Mme PERICAT Josette (MONTCHEVRIER)
50. M. PERRIN Maurice (ST DENIS DE JOUHET)
51. M. PICHON Jean Claude (LA CHATRE)
52. Mme PILLOT DUPUIS Laurence (SAINTE SEVERE)
53. M. PIROT Michel (Maire de CREVANT)
54. M. RABRET Benoît (VIJON)
55. Mme RAINAUD Dominique (PERASSAY)
56. Mme ROUILLARD Mireille (VICQ EXEMPLET)
57. M. SACHET Bertrand (GOURNAY)
58. M. SAINT MICHEL Bertrand (ORSENNES)
59. Mme TEINTURIER Jacqueline (MONTGIVRAY)
60. M. TORNETTO Gilbert (CHAMPILLET)
61. Mme TRIBET Annie (CREVANT)
62. M. VIAUD Philippe (TRANZAULT)
63. M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES)
64. M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN)

Conseillers Départementaux

65. Mme LAFARCINADE Marie Jeanne (Conseillère Départementale de NEUVY ST SEPULCHRE)
66. Mme SELLERON Michèle (Conseillère Départementale de LA CHATRE)

Délégués des Communautés de Communes

67. M. GAUTRON Guy (Président de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne, Maire de NEUVY ST SEPULCHRE) 2^{ème} Vice-Président
68. M. POITRENAUD Jean Jacques (CHASSIGNOLLES)
69. M. ROBERT Christian (Maire de MERS SUR INDRE)

Monsieur ROULLET Dominique (Conseiller Régional référent)

Mme REYT Astrid (Chargée de Mission, région Centre-Val de Loire)

M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)

Équipe du Pays :

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable), Mme PERES Katia (animatrice OPAH) M. VASLIN Pierre-Emmanuel (Animateur LEADER)

Étaient excusés ou absents : 43 délégués

1. Mme ALLELY Françoise (MALICORNAY)
2. Mme BAHY Christine (NOHANT VIC)
3. M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
4. M. BOULBON Frédéric (BRIANTES)
5. M. BOURDEAU Jean Marie (LACS)
6. M. BRETAUD Michel (Maire de LA BUXERETTE)
7. M. BRISSE Patrick (SARZAY)
8. Mme BUVAT Françoise (URCIERS)
9. M. CHAUVAT Jean Marc (NEUVY ST SEULCHRE)
10. Mme D'HOOGHE Nicole (VERNEUIL SUR IGNERAIE)
11. M. DEGUET Rémy (SAINT PLANTAIRE)
12. M. FOISEL Michel (FOUGEROLLES)
13. M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
14. M. GENICHON Sébastien (NERET)
15. M. GRANDHOMME Hervé (Maire d'ORSENNES)
16. M. JOUVE Cyril (MONTLEVIC)
17. M. LAURENT Julien (LOUROUER ST LAURENT)
18. M. LELARD Philippe (MONTIPOURET)
19. M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE)
20. M. MARECHAL Emmanuel (LA BUXERETTE)
21. Mme MARIE Sabrina (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
22. M. MENURET Quentin (LYS ST GEORGES)
23. M. MICHOT Olivier (LYS ST GEORGES)
24. M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
25. M. MOULIN Christophe (BRIANTES)
26. Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
27. Mme OLD Isabelle (LA MOTTE FEUILLY)
28. M. PAQUIGNON Christian (Maire de TRANZAULT)
29. Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
30. Mme POISSONNET Sandra (MAILLET)
31. M. PRADAT Eric (URCIERS)
32. M. QUENTIN Benjamin (LA MOTTE FEUILLY)
33. Mme RAYMOND Delphine (THEVET ST JULIEN)
34. M. SAGET Gérard (Maire de BUXIERES D'AILLAC)
35. Mme SCHIAVI Béatrice (SAINT CHARTIER)
36. M. SIMON Bruno (Maire de ST DENIS DE JOUHET)
37. Mme SIMON Monique (MONTLEVIC)
38. M. THEBAULT Bernard (MAILLET)
39. M. COURTAUD Pascal (Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne)
40. M. GARRY André (Maire de Lourdoueix St Michel)
41. M. MANCOIS Jean Luc (Maire de St Christophe en Boucherie)
42. M. DESCOUT Serge (Président du Conseil Départemental de l'Indre, Conseiller Départemental de LA CHATRE)
43. M. PINTON Louis (Sénateur, Conseiller Départemental de NEUVY ST SEPULCHRE)

Madame GOMBERT Annick (Conseillère Régionale)

M. LUMET Christophe (Directeur de la DATER, Conseil départemental de l'Indre)

M. Nicolas FORISSIER, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de La Chapelle à LA CHÂTRE.

Le Président tient à excuser toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

M. FORISSIER demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 1^{er} avril 2016. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président tient à accueillir chaleureusement les 2 conseillers régionaux désignés pour suivre les actions et les réflexions menées sur le Pays de La Châtre en Berry (Contrat régional, LEADER, SCoT, Contrat Local de Santé...) :

- **M. Dominique ROULLET**, Vice-Président du Conseil régional, Conseiller régional référent ;
- **Mme Annick GOMBERT**, Conseillère régionale, excusée.

Le Président passe la parole à M. WENDLING, Directeur de la DDT de l'Indre pour faire un point sur la consommation des crédits de l'ANAH dans l'Indre.

Le Directeur indique que les années précédentes la dotation de l'ANAH de l'Indre de l'ordre de 1.5 à 2 M€ par an était réévaluée à 3 M€ en fin d'année en récupérant des crédits non consommés sur d'autres départements de la région Centre-Val de Loire.

Compte tenu de ces résultats, le département de l'Indre bénéficie en 2016 d'une dotation de 5.5 M€ et d'une perspective de 8 M€ en 2017.

Or à ce jour, 13% de l'enveloppe ANAH 2016 a été consommée. Il précise que les crédits non consommés seront perdus pour le département de l'Indre. De plus, une sous-consommation entraînerait une baisse des crédits ANAH pour les prochaines années.

Afin d'accroître la consommation des crédits ANAH 2016, il convient de diffuser une information très large auprès de tous les habitants du territoire.

A cette fin, il invite les Maires à relayer l'information auprès de leurs administrés et des entreprises locales qui sont d'excellents relais auprès de leurs clients.

Le Président indique qu'une lettre sera adressée aux Maires et aux Présidents des Communautés de Communes pour mieux informer les habitants sur les aides ANAH.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) CRST : présentation par M. Rouillet, Vice-Président de la région Centre-Val de Loire
 - 2) Point sur l'avancement des différents programmes
 - 3) Divers : Commission d'appel d'offres
 - 4) Rétrospective sur les 20 ans du Pays
-

1) CRST : présentation par M. Rouillet, Vice-Président de la région Centre-Val de Loire

En région Centre-Val de Loire, M. ROULLET indique que le budget consacré à l'aménagement du territoire, en dehors des lycées et des transports ferroviaires, représente environ 100 M€ par an, soit 9 à 10% du budget régional.

Les Contrats régionaux avec les Pays sont les dispositifs majeurs de la politique d'aménagement du territoire de la région Centre-Val de Loire.

Dans ce cadre, le département de l'Indre bénéficie de 26 M€ de contributions régionales, en tenant compte de l'abondement des territoires du sud.

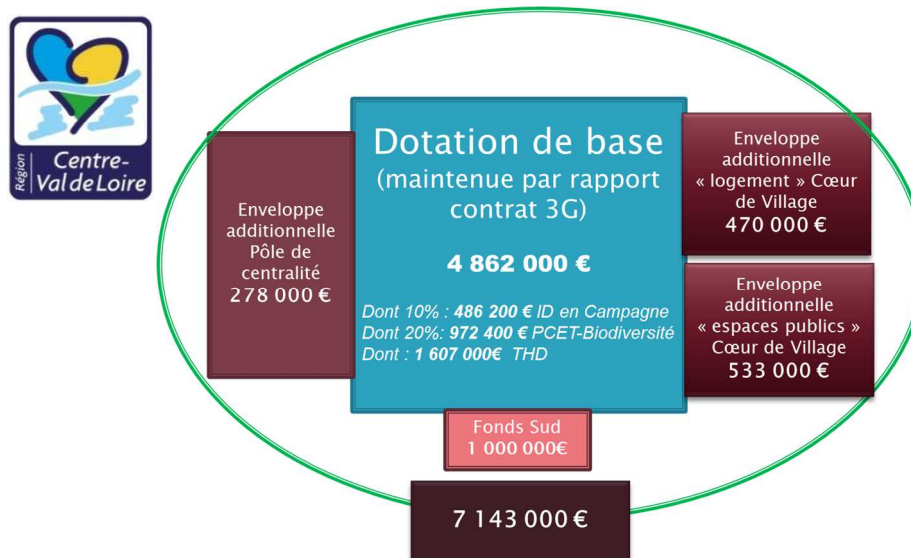
La politique contractuelle de la région a évolué en passant du Contrat régional de 3^{ème} génération (contrat 3G) au « Contrat Régional de Solidarité Territoriale » (CRST).

Il rappelle que le **Contrat 3G** s'achèvera le 31 décembre 2016 :

- Un assez bon taux d'engagement à ce jour : 53 % (les crédits non consommés seront déduits de l'enveloppe Très Haut Débit du Pays évaluée à 1.6 M€ sur le CRST)
- Dossiers de demande de subvention à déposer avant le 31/12/2016
- Envoi des pièces pour le versement du solde avant le 31/12/2017 (travaux terminés)

Il présente les grandes lignes du **Contrat Régional de Solidarité Territoriale** (CRST).

- ❑ Priorités du SRADDT déclinées par les Ambitions 2020 au sein des Bassins de vie
- ❑ Ambitions 2020 du Bassin de Vie de La Châtre (périmètre du Pays) adoptées en 2014
- ❑ Définition du Programme d'actions du CRST à l'échelle du Pays
- ❑ Négociation du Programme d'actions élargie aux Communautés de Communes
- ❑ Signature du CRST par le Pays, les Communautés de Communes, la Ville pôle de centralité (La Châtre) et la Région
- ❑ **Dotations régionale 7 143 000 € sur 5 ans** = dotation de base 4 862 000€ + Fonds Sud 1 M€ + enveloppes additionnelles 1 281 000€ (pôle centralité, logement et espaces publics)



3 PRIORITES THEMATIQUES DU CRST

Développer l'emploi et l'économie :

Très Haut Débit, Immobilier d'entreprises et Zones d'Activités, insertion par l'activité économique, commerces, agriculture, tourisme ...

Favoriser le mieux être social :

Santé, services à l'enfance et à la jeunesse, équipements culturels et sportifs

Renforcer le maillage urbain et rural :

Pôle de centralité, Rénovation urbaine, mobilité durable, logement, espace public

LE TRES HAUT DEBIT, PRIORITE POUR LES TERRITOIRES

Mise en œuvre du **Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) de l'Indre**

- ❑ C'est le Syndicat mixte RIP 36 qui porte les projets et les travaux de déploiement de l'Internet Très Haut Débit (THD) dans l'Indre

Une participation régionale à l'effort de déploiement de la fibre optique :

- ❑ À travers différents modes de financement : le Contrat de Projets Etat-Région, la convention Région-Département et les Contrats régionaux de Pays

Sur le Pays de la Châtre en Berry :

- ❑ 200 000 € imputés sur le contrat 3G (2012-2016)
- ❑ 1 607 000 € à prévoir sur le CRST (2017-2022)

Le montant à prévoir sur le CRST sera ajusté en fonction du montant définitif alloué au THD sur le contrat 3G. En effet, les crédits d'investissement non engagés en fin de contrat 3G seront affectés au THD.

3 PRIORITES TRANSVERSALES DU CRST

20 % de la dotation de base consacrée à la déclinaison locale :

❑ du Plan Climat Energie Régional

15% pour la mise en œuvre du Plan Climat (729 300 €)

Isolation de bâtiments publics, développement de la filière bois-énergie, bonifications Climat-énergie ...



❑ de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité

5 % en faveur de la Biodiversité (243 100 €)

Mise en œuvre de plans de gestion différenciée des espaces publics, achat de matériels, création/restauration de corridors écologiques, actions de sensibilisation, bonification matériaux perméables...



10 % de la dotation de base consacrée à ID en Campagne

(486 200 €), dont 5% mobilisable pour des investissements



DES CONDITIONNALITES POUR CONTRIBUER AUX PRIORITES TRANSVERSALES DU CRST

- ❑ **Des bio-conditionnalités :**
 - Tout projet d'aménagement devra démontrer qu'il ne porte pas atteinte à la « Trame Verte et Bleue » du territoire
- ❑ **Des éco-conditionnalités :**
 - Tout projet de réhabilitation de bâtiment devra atteindre une performance énergétique minimale pour être financé (**classe C +100 kWh/m²/an ou BBC rénovation**)
 - Tout projet de construction neuve devra être conforme à la réglementation thermique en vigueur (**actuellement BBC**)
- ❑ **Des conditionnalités sociales :**
 - 5% des heures travaillées en insertion pour tout projet dont le coût est supérieur à 500 000 € HT

DES BONIFICATIONS POUR CONTRIBUER AUX PRIORITES TRANSVERSALES DU CRST

Taux d'intervention bonifiés de 10 % dans les cas suivants :

- ❑ Système **chauffage bois ou géothermie**
- ❑ **Très faible consommation énergétique**
- ❑ Bâtiment intégrant une **masse significative de matériaux biosourcés**
- ❑ Projets liés à **l'agriculture biologique**
- ❑ Projets liés à **l'ESS** : épicerie sociale, gestion associative des crèches

DES ELEMENTS DE SIMPLIFICATION ET DE SOUPLESSE DU CRST POUR UNE REACTIVITE ACCRUE

- ❑ Une fongibilité des crédits au sein de chaque grande priorité thématique au cours du contrat
- ❑ Des **cadres de référence** pour préciser les modalités d'intervention régionale
 - Toutefois, le Pays pourra créer des « fiches actions spécifiques » pour financer des projets différents, caractéristiques du territoire, non prévus par le cadre d'intervention
- ❑ Un démarrage du contrat à compter de la date de son approbation par la Commission Permanente Régionale
 - Prise en compte éventuelle d'une date de démarrage antérieure pour quelques opérations commencées avant

MODALITES FINANCIERES DU CRST

- ❑ **10 % maximum du contrat en fonctionnement** pour soutenir l'ingénierie (y compris l'équipe d'animation du Pays : 285 500 € sur 5 ans)
- ❑ **Subventions et taux plancher :**
 - **Un taux plancher de 20% de la dépense éligible** (sauf si le projet présente un coût supérieur à 5 M€ HT)

- **La subvention régionale minimum de 20 000 €**, peut être ramenée à **2 000 €** dans les cas suivants :
 - Maîtres d’ouvrages privés, associatifs et communes de moins de 300 habitants
 - Dépenses de fonctionnement (étude, ingénierie)
 - Investissements en faveur des thématiques suivantes : Economie Sociale et Solidaire, énergie, logement, services à la population, biodiversité, paysage, itinérances douces

DE L'ÉLABORATION A LA SIGNATURE : CALENDRIER PREVISIONNEL DU CRST

- ❑ 3^{ème} trimestre 2016 : **recensement des projets** qui pourraient s’inscrire dans le CRST, auprès des 51 Communes, des 3 Communautés de Communes, des acteurs associatifs et privés du territoire
- ❑ 4^{ème} trimestre 2016 : **élaboration d’une maquette financière** en vue d’effectuer une priorisation des projets recensés en Bureau de Pays
- ❑ 1^{er} trimestre 2017 : **élaboration du Programme d’actions du CRST** par le Pays, le pôle (La Châtre) et les 3 Communautés de Communes, signataires du CRST
 - Echanges techniques entre le Pays et la Région, transmission des fonds de dossier permettant **d’identifier les projets**, proposition éventuelles de cadres de références spécifiques au territoire
- ❑ **Dépôt du projet de CRST à la Région, assorti de :**
 - l’évaluation du Contrat 3G
 - l’avis du Comité Syndical et du Conseil de Développement
- ❑ 2^{ème} trimestre 2017 : **Instruction par les services de la Région en vue d’un entretien de négociation en présence des élus suivants :**
 - Président du Pays-Maire de La Châtre, Présidents des 3 Communautés de Communes
 - Vice-Président de la Région à l’aménagement du territoire-élu référent du Pays
- ❑ **Vote du CRST en Commission Permanente Régionale** (tel que négocié en entretien)
- ❑ 2nd semestre 2017 : **Signature du Contrat pour 5 ans (2017-2022)**

Pour les **projets urgents** qui ne pourraient pas attendre la date de signature du CRST, le Président du Pays adressera une **demande de préfinancement à M. ROULLET**, à titre dérogatoire, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Président demande à M. Rouillet de préciser la volonté de la Région Centre-Val de Loire sur le dispositif « ID en Campagne »

- ↳ **Réponse :** *L’objectif du dispositif « ID en Campagne » est de favoriser l’émergence de projets innovants regroupant plusieurs partenaires au sein d’un territoire (exemple : fédérer des producteurs bio autour d’un projet d’approvisionnement d’une cantine scolaire). ID en Campagne fait partie intégrante du Contrat régional, ce n’est pas une enveloppe en plus. L’ouverture d’ID en Campagne aux projets d’investissement à hauteur de 5% a été décidée pour optimiser la consommation des crédits régionaux, car les fonds ID en Campagne non consommés en fin de Contrat seront perdus pour le Pays.*

Le Président précise que certains projets de fonctionnement soutenus par ID en Campagne pourraient, s'ils sont éligibles, bénéficier d'un cofinancement européen au titre du programme européen LEADER porté par le Pays de La Châtre en Berry.

2) Point sur l'avancement des différents programmes

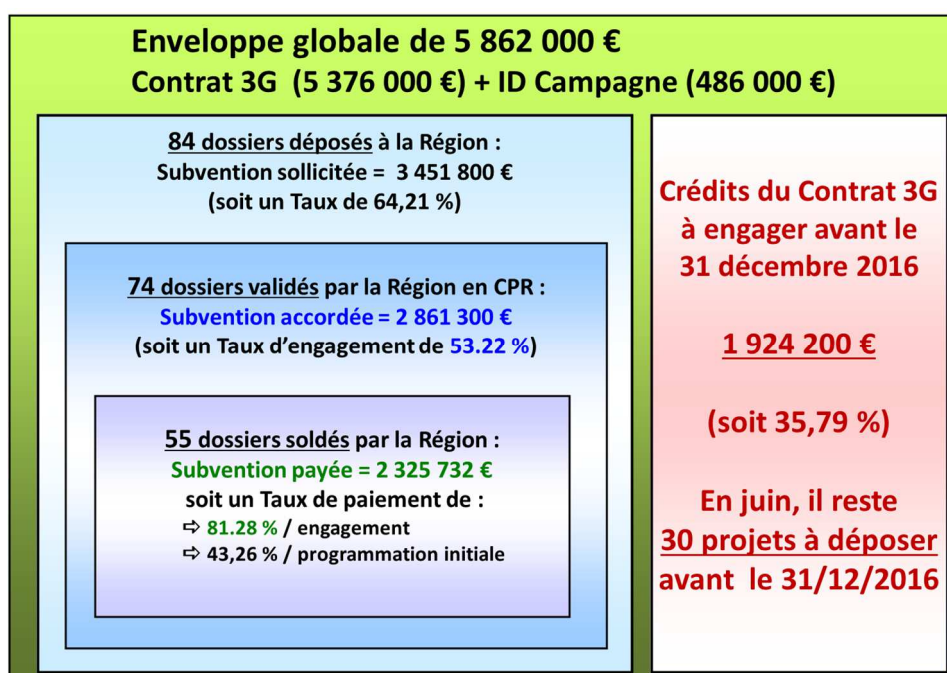
ETAT D'AVANCEMENT DU CONTRAT REGIONAL DE 3^{EME} GENERATION

Le Président rappelle 2 dates importantes :

- Demandes de subventions** à déposer avant le 31 décembre 2016
- Demandes de paiements** à faire avant le 31 décembre 2017



Le Président détaille l'état d'engagement des crédits régionaux en [juin 2016](#)



Pour les 30 dossiers restant à déposer avant le 31/12/2016, le Président du Pays adressera début juin une lettre aux 16 maîtres d'ouvrage concernés :

Maîtres d'ouvrage	Nombre de Projets	Subvention réservée	% / dotation de 5 376 000 €
2 Communautés de Communes	12	1 078 200 €	20,06%
7 Communes	11	774 400 €	14,40%
1 Association	1	6 400 €	0,12%
6 Privés (1 CUMA, 4 agriculteurs et 1 projet collectif)	6	65 200 €	1,21%
16	30	1 924 200 €	35,79%

Le Président insiste sur l'importance de consommer l'intégralité des crédits régionaux en fin de Contrat 3G.

SCoT DU PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

Calendrier prévisionnel du SCoT :

- ❑ Appel à projet « SCoT ruraux 2016 » :
 - Réponse du Préfet de l'Indre attendue en septembre 2016
 - Attribution de l'aide de l'Etat en octobre/novembre 2016
- ❑ 4^{ème} trimestre 2016 :
 - Vote du Budget annexe « SCoT 2016 »
 - Création d'un poste à mi-temps d'animateur SCoT
- ❑ 1^{er} trimestre 2017 :
 - Recrutement de l'animateur SCoT
 - Consultation des bureaux d'études pour élaborer le SCoT



OPAH DU PAYS (2012 – 2017)

- ❑ **309 dossiers de demande de subvention acceptés**
 - 208 dossiers « Habiter Mieux »
 - 101 dossiers « Adaptation Maintien à domicile »
- ❑ **1 672 934 € de subventions ANAH délivrées**
 - 1 369 987 € de subvention « Habiter Mieux »
 - 302 947 € de subvention ANAH « Adaptation et maintien à domicile »
- ❑ **21 650 € de subventions du PAYS de LA CHATRE en BERRY**



En 3 ans, l'OPAH a entraîné **3 180 814 € TTC** de travaux sur le Pays. L'effet levier de l'OPAH est le suivant : 1 € de subvention ANAh génère 2 € de travaux

***Le Président invite les élus du Pays à poursuivre
l'information sur les aides OPAH auprès de leurs administrés***

PROGRAMME LEADER

- ❑ **Le Comité de programmation LEADER s'est tenu le 2 juin 2016 :**
 - Election du Président (collège public) et du Vice-Président (collège privé)
 - Adoption du règlement intérieur
 - Point sur la convention cadre LEADER
- ❑ **2^{ème} semestre 2016 :**
 - Finalisation de la convention en vue de sa signature avec la région et l'ASP
 - Information sur le programme LEADER
 - Accueil et accompagnement des porteurs de projets
 - Constitution des dossiers de subvention



CONTRAT LOCAL DE SANTE SUR LE PAYS



- ❑ Engagement du « **Diagnostic de santé** » sur le Pays
 - réalisé par l'ORS du Centre-Val de Loire (Observatoire Régional de Santé)
 - et financé par l'ARS du Centre-Val de Loire (Agence Régionale de Santé)
- ❑ Rencontre prévue le 16 juin 2016 avec les Vice-Présidents et l'élu référent santé du Pays
- ❑ Recrutement de l'animateur Santé envisagée au 1^{er} octobre 2016
- ❑ Rencontre des professionnels de santé à l'automne 2016

ETUDE VELO : IDENTIFICATION DES ITINERAIRES EN COURS

Restitution des itinéraires cyclables prévue en Comité de Pilotage Pays le 30 juin 2016 :

- ❑ **Indre à Vélo** (liaison Jeu-les-Bois - La Châtre - Ste Sévère - connexion véloroute Est-Creuse V87 : compteur 2 500 passages par an)
Inauguration de l'Indre à vélo jusqu'à Jeu les Bois le 12 juin 2016
- ❑ **Touraine Berry à Vélo** (liaison avec la voie verte Argenton sur Creuse - Chavin)
- ❑ **Saint Jacques à Vélo via Vézelay** (liaison St Amand Montrond - Crozant - connexion véloroute Ouest-Creuse V90 : compteur 4 000 passages par an)

**Voie Verte
Argenton
sur Creuse
- Chavin**



ANIMATION DE LA TVB



- ❑ Comité d'animation TVB du 6 juillet 2016 :
 - Chemins de randonnées : informations des randonneurs sur les réservoirs et les corridors de biodiversité
 - Exposition itinérante et dépliants de sensibilisation sur la TVB
- ❑ Prochaines actions d'animation de la TVB au 2nd semestre 2016 :
 - Sensibilisation des scolaires sur les espèces emblématiques du Pays
 - Évènementiel « opération zéro pesticide » : croisement des regards « élus » et « agriculteurs » engagés dans la réduction des produits phytosanitaires
 - Lancement de l'observatoire du bocage lors du carrefour de la biodiversité

MAEC 2016



- ❑ Candidature du Boischaud Sud sélectionnée par la Commission régionale avec une note de **173 points / 200**
- ❑ Dotation MAEC 2016 obtenue de **1 200 000 €**, dont :
 - 300 000 € du Ministère de l'agriculture (25%)
 - Et 900 000 € de FEADER (75%)

Pour information : **3 territoires non retenus pour les MAEC 2016**

- Champagne Berrichonne (note de **111 / 200**)
- Territoire infra départemental d'Indre et Loire (note de **108 / 200**)
- Zone nord du Cher (note de **101 / 200**)

OPERATION ZERO PESTICIDE (OZP)



Restitution des diagnostics « zéro pesticide » le 21 juin 2016 au Magny :

- ❑ En présence des élus et des agents référents des communes (Aigurande, Crozon-sur-Vauvre, La Châtre, Le Magny, Neuvy-St-Sépulcre et Ste Sévère-sur-Indre)
- ❑ Ce diagnostic « zéro pesticide » concerne :
 - Les pratiques phytosanitaires ;
 - La gestion des espaces communaux ;
 - Et le volet communication auprès de la population.

□ Programme de la journée :

Matin

- restitution des diagnostics « zéro pesticide »
- présentation de la gestion différenciée

Après-midi

- présentation de techniques alternatives in situ
- réflexion sur le plan d'actions « zéro pesticide » des communes

3) Divers : Commission d'appel d'offres

CREATION ET ELECTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics, les articles L. 2121-21, 2121-22, 1414-2 et 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (article 101)

Dans le cas d'une procédure de « **marchés formalisés** » liée aux études portées par le Pays (SCoT, OPAH, stratégie économique, plan climat énergie territorial...), le Président indique qu'il convient de créer une Commission d'appel d'offres.

Le Président propose au Comité syndical de **créer une Commission d'appel d'offres**

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

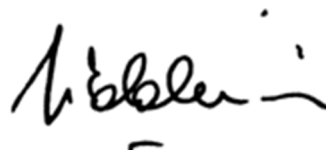
- ⇒ **APPROUVE** la création de la Commission d'appel d'offres du Pays de La Châtre en Berry
- ⇒ **ELIT** les membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres (CAO) suivants :
 - M. Nicolas FORISSIER, ou son représentant, Président de la CAO
 - MM. Jean-Jacques POITRENAUD, Pascal COURTAUD, André GARRY, Guy GAUTRON et Christian ROBERT, membres titulaires de la CAO
 - Mme Marie-Jeanne LAFARCINADE, MM. Philippe PATRIGEON, Daniel DAUDON, Philippe ALLELY et Michel GORGES, membres suppléants de la CAO
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry, M. Nicolas FORISSIER :
 - À Réunir la Commission d'appel d'offres pour attribuer les marchés publics liés aux études dans le cadre d'une procédure de « marchés formalisés » ;
 - Et à Signer les marchés et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions prises en Commission d'appel d'offres.

4) Rétrospective sur les 20 ans du Pays

Un diaporama en pièce jointe illustre l'action du Pays depuis sa création en juin 1996. Des dates marquantes, de nombreux programmes réalisés, près de 30 M€ de subventions pour développer le Pays, et des perspectives d'avenir pour ce territoire dynamique.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,
Nicolas FORISSIER**



Les membres présents,